

Commune de Bollezeele

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2022

Espace Jules Dehaene - 19 h 30 / 21 h 15

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2021 est approuvé.

PRÉSENTS : MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, CHILOUP Frédérique, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, MASSEY-BOERHAVE Yvette, MISSIAEN Stéphane, PETYT Guillaume, POUBLANC Jean-Michel, LANNOY Faustine.

ABSENT(S) : LYOEN Jean-Noël.

1/ Communauté de communes des Hauts de Flandre

- *Fonds de concours*

Par la délibération du 18 décembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) a renouvelé l'octroi d'un fonds de concours de solidarité aux communes membres. La somme attribuée à la commune pour la période 2019 à 2023 est de 103 696 € pour les opérations d'investissement. Le montant encore disponible pour la commune est de 87 786.32 €.

M. le Maire propose de solliciter le fonds de concours de la CCHF pour les travaux de réfection de toiture et de rejointoiement de l'immeuble locatif 49 rue de l'Eglise.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour solliciter le Fonds de Concours d'un montant de 18 448.89 €.

- *Dispositif de vidéoprotection*

Laurent VANPOUILLE donne lecture d'un courrier de M. le Président de la CCHF concernant l'implantation, en collaboration avec les services de la Gendarmerie, de caméras de vidéoprotection sur les axes et endroits stratégiques du territoire.

La CCHF sollicite l'accord de la commune pour l'installation de 5 caméras de vidéoprotection au rond-point de l'Erkelsbrugge (RD11- RD928).

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la CCHF d'implanter des caméras de vidéoprotection au rond-point de l'Erkelsbrugge. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2/ Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

M. le Maire expose que les travaux de rejointoiement du 49 rue de l'Eglise sont en cours et seront terminés avant le vote du budget primitif 2022. Il est nécessaire de faire une ouverture de crédits pour pouvoir régler la facture correspondante de 16 265.00 €.

Le conseil municipal donne son accord pour l'ouverture de crédits énoncés en section d'investissement.

3/ Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique prévoit que « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. »

Cette obligation s'impose à toutes les collectivités et établissements sous la forme d'une présentation et d'un débat de l'assemblée délibérante à organiser avant le 18 février 2022, non soumis au vote.

M. le Maire expose les garanties existantes sur la commune en matière de protection sociale complémentaire pour les agents.

En 2013, le conseil municipal a décidé :

- De participer, dans le cadre de la procédure dite de **labellisation**, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- **De verser une participation mensuelle de 5 euros** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

M. le Maire expose les éléments de l'ordonnance.

Pour le 1^{er} janvier 2025, prise en charge obligatoire de 20 % des dépenses (selon un barème à venir) de la protection prévoyance.

Pour le 1^{er} janvier 2026, prise en charge par la collectivité de 50 % des dépenses (selon un barème à venir) de la protection santé.

S'ensuit un débat des membres du conseil municipal.

4/ Subvention à verser avant le vote du budget

Contrat d'Association avec l'École Privée - Solde de la participation 2021/2022

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder au versement de la deuxième partie de la subvention à l'école Saint Cœur de Marie en février 2022 comme convenu dans la convention. Le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder au versement de la somme de 7 853.92 euros avant le vote du Budget Primitif.

5/ Nouvelle école

A l'école publique, une classe modulaire a été installée dans la cour de l'école. Le permis est accordé à titre précaire et révocable. Le nombre d'enfants scolarisé augmentera au vu des deux lotissements en cours, les premiers permis de construire ont été délivrés.

Il est nécessaire de penser à la construction d'une nouvelle école avec un regroupement des classes maternelles et élémentaires sur le même site.

Un lieu a été caractérisé en zone d'utilité publique au PLUi pour prévoir la construction d'une nouvelle école : zone située dans la continuité de l'ancien terrain de football.

Une question est soulevée concernant l'accès à l'école : il serait piéton avec stationnement sur la grand'place.

M. le Maire propose de solliciter les services d'ingénierie d'iNord pour une aide sur ce projet. Accord du conseil municipal pour solliciter l'ingénierie d'iNord.

6/ Questions et informations diverses

- *Occupation de la salle des sports*

A la demande du CASC, des réunions ont eu lieu entre les présidents des associations occupant la salle des sports. Elles ont permis de trouver des créneaux horaires pour y rapatrier les activités du tennis de table actuellement pratiquées à la salle d'œuvre.

M. le Maire salue l'implication des associations qui ont toutes fait des efforts pour libérer des créneaux horaires.

- La CCHF va doter les communes d'arceaux à vélos. La dotation pour la commune est de deux arceaux. Ils seront mis à l'entrée de la salle des sports.

Frédérique CHILOUP intervient concernant l'éclairage du bois qui est trop fort et est nuisible pour la faune. Laurent VANPOUILLE explique qu'actuellement l'éclairage du cheminement est relié à l'éclairage public de l'allée des peupliers. Lors des travaux de voirie allée des peupliers, prévus au 1^{er} semestre 2022, le réseau d'éclairage du cheminement sera rendu indépendant et son intensité pourra être diminuée.

M. le Maire rappelle que l'enquête publique du PLUi est en cours. Un commissaire enquêteur tiendra encore deux permanences à l'Espace Jules Dehaene.

M. le Maire félicite la commission culture et communication pour la création d'un document touristique pour la demande de classement de Bollezeele en tant que « Village Patrimoine ». Il remercie M. Boulogne pour la conception du dépliant touristique.

Guillaume PETYT indique qu'un camion devant se rendre chez Jean-Michel POUBLANC ne trouvait pas sa destination, les voiries à emprunter étant limitées à 12 tonnes. Il manque une signalétique « sauf desserte locale ». Jean-Michel POUBLANC précise que l'accès le plus simple à sa ferme pour les poids lourds serait de passer par l'Erkelsbrugge puis le chemin de la procession et enfin le chemin des 5 rues.

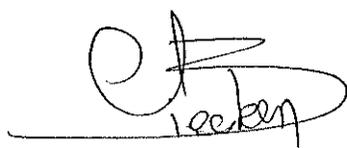
Jean-Michel POUBLANC fait part d'une demande faite lors d'une réunion du syndicat agricole pour ajouter des cailloux sur certaines carrières.

Michel DIACRE et Sabrina BOULOGNE signalent la présence récurrente d'hydrocarbures dans les fossés du chemin de la procession.

Yvette MASSEY-BOERHAVE indique que le passage piéton à l'entrée de la rue de la poste n'a pas été refait. Des véhicules stationnent trop près du virage et gênent la visibilité. Rue de l'église, le passage pour piéton déplacé au niveau de la boulangerie est moins visible pour les véhicules venant de merckeghem. Laurent VANPOUILLE indique que le passage piéton a été déplacé pour des raisons liées aux normes d'accessibilité.

La question est posée concernant les plots en granite devant le monument aux morts qui sont déplacés par les véhicules : sont évoqués le scellement des plots, le déplacement des pots de fleurs pour empêcher le stationnement devant le monument, le marquage d'un emplacement interdisant le stationnement devant le monument. Un essai sera fait en mettant des jardinières pour empêcher les stationnements.

Le secrétaire de séance
Christine KIECKEN



Le Maire
Pierre MARLE

